

Présents : Claude CULIE, Thierry CALVET, Francis SEGONNE, Cécile KIEFFER, Annie MOLINIE, Régis GRANIER, Jean Paul LOUP, Patrick PISTRE, Olivier ALBERT, Alain CORMARY, Richard FABRES, Bernard VAREILLES, Marie France HERAIL, Rosine RAMADE, Lucien MIALHE.

Annie MOLINIE est excusée et arrivera en retard.

Cécile KIEFFER a été élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu est voté à l'unanimité.

1 - Présentation par la Communauté de Communes Vals et Plateaux des Monts de Lacaune du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

Olivier DELBOS et Yannick LE COULTRE exposent au Conseil le fonctionnement du réseau hydraulique en général et sur notre territoire en particulier, ainsi que l'évolution des réglementations liées à la gestion de l'eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) est un document de planification qui présente les objectifs et les moyens qui devront être mis en place pour gérer l'eau sur un territoire, le territoire Adour Garonne pour notre commune. Le SDAGE donne ainsi les grandes lignes de conduite qui devront être appliquées. Au niveau local, les communes et intercommunalités mettent en place un SAGE afin d'appliquer ces règles. Nous dépendons du SAGE AGOUT.

Le SAGE est également un document de planification. Il a une portée juridique, les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Il est établi et suivi par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat. La structure porteuse du SAGE est le Syndicat Mixte du bassin de l'Agout.

Le SAGE AGOUT est divisé en 5 sous-bassins, nous dépendons du bassin Agout Amont.

La question de l'adhésion au SAGE est posée à la Communauté de Communes, qui possède la compétence de la gestion des cours d'eau.

Dans cet objectif, un groupe de travail sur l'eau est en cours de constitution. Les personnes intéressées peuvent contacter Yannick LE COULTRE à la Communauté de Communes.

Questions :

- échéance de mise en œuvre ?

Le SAGE devrait être mis en place dès la création de la CLE. L'adhésion au syndicat mixte serait prévue pour début 2010.

- compétences du SAGE élargies à la faune et la flore ?

Les compétences du SAGE ne concernent que l'eau. Les conséquences sur la faune et la flore sont donc induites par les décisions prises.

- coût ?

Le coût est de 13 centimes par habitant, soit approximativement 421 € par an.

2 - Vote des subventions aux associations.

Il est rappelé aux Conseillers membres de Conseil d'Administration au sein d'associations qu'ils ne peuvent participer au vote des subventions pour les dites associations.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Thierry CALVET, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION
BASKET C.V	870.00
Caminaires du Gijou	460.00
CAV Rugby	1 070.00
Club des aînés	510.00
Comité des fêtes	1 640.00
Foyer rural	870.00
Gymnastique Volontaire Vabraise	870.00
La Marelle	570.00
S.A.P.V	870.00
CINECRAN	520.00
Société de Chasse	360.00
Société musicale (Enfants de Vabre)	360.00
Société de pêche	460.00
Syndicat d'initiative	1020.00
U.C.A.V	570.00
ASV Foot à 7	510.00

Questions :

- le budget initial faisait apparaître une prévision d'attribution de subvention pour un montant de 14.000 €. Le montant attribué est de 11530 €. Régis GRANIER demande la raison de cet écart. Claude CULIE explique qu'un montant supérieur a été budgété dans l'objectif de soutenir la création d'un poste mutualisé par le Syndicat d'Initiatives et la SAPV.

3 - Révision des tarifs

Monsieur Bernard VAREILLES présente au conseil les modifications tarifaires :

- **Concernant le matériel de la salle polyvalente**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité fixe, à compter du 1^{er} janvier 2010, comme suit les tarifs :

	Prix en Euros
Caution	45,00
Table + tréteaux + 2 bancs ou 10 chaises	3,50
Chaise supplémentaire	0,35
Forfait transport – livraison pour résidents de la commune (du lundi au vendredi hors jours fériés)	10,00
Estrade petite (non montée)	55,00
Estrade petite (montée)	90,00
Estrade grande (non montée)	85,00
Estrade grande (montée)	140,00
Déplacement	
-Forfait chargement village	25,00
- Prix du KM au-delà du village (A/R)	2,00

- **concernant la cantine municipale et la laverie**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité fixe, à compter du 1^{er} septembre 2009, comme suit les tarifs :

Cantine municipale	Prix en Euros
Repas du Soir	4.20
Repas locataire, enseignant, employés municipaux	7.70
Repas abonnés	8.50
Repas ouvriers – passages	10.00
Petit déjeuner	3.50
Boisson	0.80
Repas cantine scolaire & CLSH	2.90
Laverie	
linge lavé séché (1kg)	5.35
linge lavé, séché, repassé (1kg)	8.20
linge repassé (1kg)	4.20
travaux ménagers (1 heure)	16.00

Arrivée d'Annie Molinié

- **concernant les prestations effectuées au centre social.**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité fixe, à compter du 1^{er} janvier 2010, comme suit les tarifs :

Prestations centre social	Prix en Euros Par jour
Niveau 1 (minimum obligatoire)	1.80
Niveau 2	3.80
Niveau 2 avec ménage	9.20
Niveau 3	9.15
Niveau 3 avec ménage	15.40
Niveau 4	17.25
Niveau 4 avec ménage	23.50

Concernant la facturation des prestations du centre social, il est précisé qu'en cas d'absence du locataire pour raisons personnelles ou médicales, le niveau 1, soit 1.80 Euros, sera facturé par jour d'absence

- **concernant la location des meubles pour les résidents du centre social.**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité fixe, à compter du 1^{er} septembre 2009, comme suit les tarifs :

Location des meubles	Prix en Euros Par mois
1 canapé	3.20
1 lit	3.05
1 fauteuil	2.30
1 chaise	0.80
1 table	1.85
1 buffet	4.15
1 table TV	2.60
1 chevet	1.00
1 meuble SDB	1.00

- **concernant la garderie périscolaire.**

Le système actuel est basé sur un tarif **horaire forfaitaire** et **dégressif** en fonction du nombre d'enfants de la même famille fréquentant la garderie :

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité fixe, à compter du 1^{er} septembre 2009, comme suit les tarifs :

- pour **1 enfant** : **1,90 Euros par heure**
- pour **2 enfants** de la même famille présents à la garderie : **3,50 Euros par heure**
(soit 1,90 + 1,60)
- pour **3 enfants** de la même famille présents à la garderie : **4,90 Euros par heure**
(soit 1,90 + 1,60 + 1,40)

- **concernant les droits de place sur la place du village pour les exposants et commerçants non Vabrais.**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité fixe, à compter du 1^{er} janvier 2010, les droits de place comme suit:

* Emplacement pour gros camion : 12 euros par jour de présence
(exemple camion d'outillage)

Marché :

- * Abonnement annuel facturé en janvier : 75 euros l'année
- * Abonnement au jour de présence : forfait 3 euros par jour
- * Abonnement pour 1 jour par mois (jour de foire) : 35 euros l'année

4 - Modification du budget

Suite à des dépenses supplémentaires de matériels, il convient de modifier le budget général de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la modification budgétaire suivante :

	Dépenses	Recettes
2158 – 209 Matériels & outillages divers	1 700,00€	
2181 – 209 installations générales	1 200,00€	
2313 – 209 travaux installations	400,00€	
2313 – 215 Travaux piscine	- 3 300,00€	
Total	0,00 €	0,00€

5 - Règlement du cimetière

Suite à différentes remarques concernant le dit règlement, il sera présenté au prochain Conseil après modifications éventuelles.

6 - Règlement de la cantine

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour la cantine scolaire, Cécile KIEFFER donne lecture du projet de règlement intérieur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes du règlement intérieur qui précisent les règles de fonctionnement de la cantine scolaire,
- **Précise** que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de la prochaine rentrée scolaire,
- **Dit** que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2009

7 - Point sur l'état d'avancement du projet de micro-crèche à Vabre.

Cécile KIEFFER informe le Conseil Municipal du projet de création d'une micro crèche dans une partie des locaux de l'école et plus précisément dans l'aile gauche du rez-de-chaussée du bâtiment.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition à titre gratuit et pour 30 ans une partie des locaux de l'école,
- Autorise la Communauté de Communes des Vals et Plateaux de Monts de Lacaune à effectuer les travaux nécessaires pour accueillir la micro crèche,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de ces locaux.

8 – Avancement de grade pour un agent

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe, M. le maire informe que le conseil qu'une demande d'avancement de grade sera déposée auprès du centre de Gestion. Le poste « adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet » existant déjà, il n'est pas nécessaire de le créer.

9 – Poste cantine

Suite à la demande d'un temps partiel pour convenance personnelle déposé par un agent, un dossier de modification de l'organisation des services a été déposé auprès du CTP du centre de gestion. La commission sociale travaille sur un nouveau planning pour le service concerné.

10 – Projet d’installation de panneaux photovoltaïques

M. SEGONNE informe le Conseil Municipal du projet de convention avec le SDET pour l’étude de faisabilité d’une installation de production d’électricité d’origine photovoltaïque sur le toit des ateliers municipaux.

M. SEGONNE donne lecture de cette convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention Développement des Energies Renouvelables – Etude de faisabilité d’une installation de production d’électricité d’origine photovoltaïque
- Rappelle que le coût de cette étude, à la charge de la commune, s’élève à 418,60 Euros TTC

Informations diverses :

- Local de la Fabrique

Monsieur JACQUOLETTO, qui s’était porté acquéreur du local de la Fabrique n’a pas donné pour le moment suite à sa proposition, pour un montant de 25.000 €. Monsieur Yves VAREILLES vient d’effectuer une proposition à 15.000 €. M. LOUP propose qu’un courrier soit envoyé à Monsieur JACQUOLETTO afin de l’informer qu’une autre proposition est à l’étude.

L’offre de Monsieur VAREILLES sera étudiée au prochain Conseil.

- équipement TNT

la TNT devrait être mise en service sur la commune en novembre 2011.

- équipement biométrique

L’installation a été effectuée et fonctionne depuis début juillet pour la réalisation des passeports biométriques. Les cartes d’identité devraient également être concernées début 2010. Les heures d’ouverture de la Mairie ont été modifiées : ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 17h. il est également possible de prendre rendez vous.

Une formation a été suivie par M. le Maire, Nadège et Michèle.

Le prix des passeports est de 88€ sans photo, et 89€ si la photo est réalisée sur place.

- programme école numérique

L’école de Vabre a été retenue afin de participer au programme « Ecole Numérique ». La subvention pour l’acquisition du matériel devrait être perçue fin 2009.

- Remise en état du chemin des Crêtes, du Banquet.

- Invitation à la fête paroissiale de l’Eglise réformée pour le 19 juillet.

- invitation pour le défilé du 14 juillet à Albi.

- parution du Journal Municipal en juillet

- point sur les festivités de l’été

la séance est levée à 23h10.